

Stat'ur conjoncture

N°44 – septembre 2024

Hauts-de-France

Baisse des effectifs salariés privés en Hauts-de-France au 2^e trimestre 2024 après le rebond au trimestre précédent

Au 2^e trimestre 2024, les effectifs salariés privés diminuent ou se stabilisent dans toutes les régions. **L'emploi salarié privé des Hauts-de-France suit la tendance nationale et diminue de 0,2 %** entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2024.

Ce sont près de 2 500 postes perdus en 3 mois, essentiellement dans le Nord mais également dans les 4 autres départements de la région.

En région, sur les trois derniers mois, **l'intérim** a perdu plus de 1 900 postes salariés, soit une baisse de 2,9 %, légèrement

plus forte qu'en France. La **construction** et le **commerce** sont également en repli (respectivement - 0,5 % et - 0,3 %).

Après 2 trimestres de croissance, les effectifs salariés des **services hors intérim** se stabilisent.

Seuls les secteurs de **l'industrie** et de **l'hébergement-restauration** restent en légère hausse sur 3 mois (+ 0,1 %).

Depuis le 1^{er} trimestre 2023, les séries d'effectifs salariés produits dans le cadre de cette publication intègrent les apprentis.

Baisse des effectifs en région comme en France

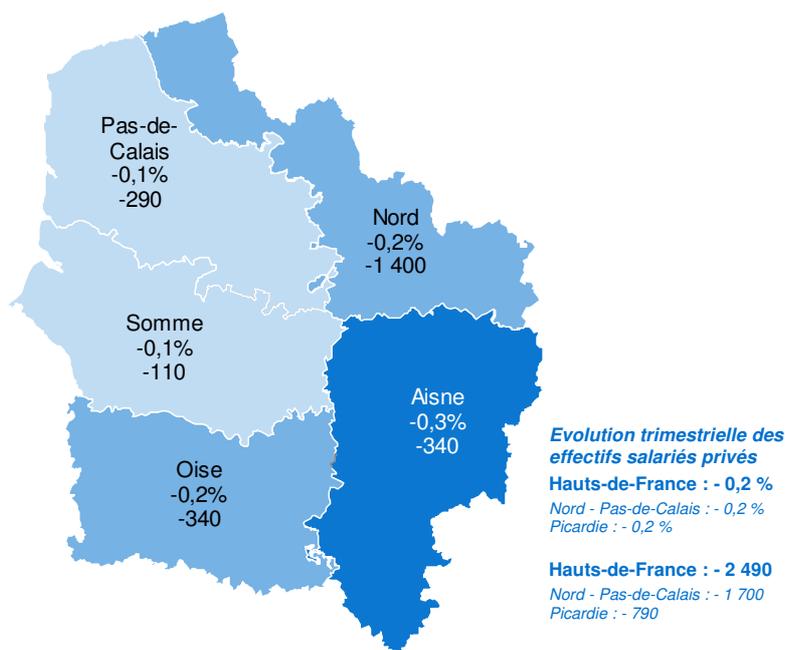
Au 2^e trimestre 2024, les effectifs salariés privés diminuent en Hauts-de-France malgré le rebond enregistré au trimestre précédent. Sur les 3 derniers mois, ce sont 2 485 postes salariés qui ont été supprimés en région, une baisse légèrement plus forte que celle enregistrée au niveau national (- 0,1 %). Sur un an, les effectifs salariés diminuent de 0,1 % en région, contrairement à l'évolution à la hausse au niveau national (+ 0,3 %).

La situation est identique dans les 5 départements de la région sur les 3 derniers mois.

La masse salariale soumise à cotisations augmente de 0,5 % ce trimestre, après 1,4 % au 1^{er} trimestre 2024, portant son évolution annuelle à + 2,9 %. Cette croissance est portée notamment par l'augmentation du salaire moyen par tête (SMPT) qui progresse de 0,4 % par rapport au trimestre précédent pour s'établir à 2 613 €. Il demeure toutefois inférieur à la référence nationale (2 981 €). La prise en compte de la prime de partage de la valeur ne change pas les évolutions trimestrielles de la masse salariale régionale comme nationale et diminue légèrement leur évolution sur un an.

* y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (cf. Encadré 1). Le détail des évolutions des séries par secteur de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

CARTE 1 - Evolution trimestrielle des effectifs salariés privés par département



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen

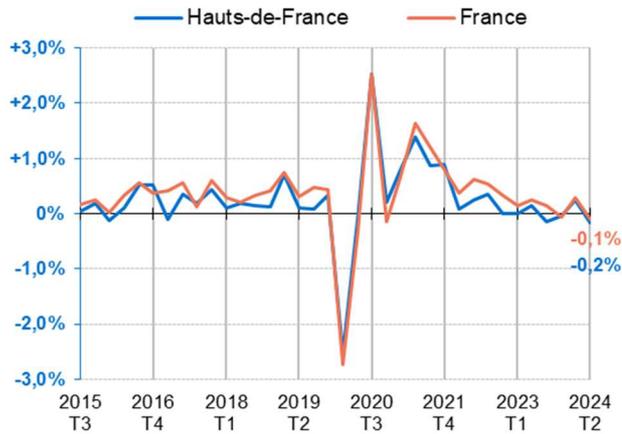
	Niveau 2024 T2	Evolutions trimestrielles (en %)					Evolution annuelle (en %)	
		2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2		
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1558,1	0,2	-0,1	0,0	0,3	-0,2	-0,1
	Masse salariale (en milliards d'€)	12,3*	0,9*	0,6*	1,5*	0,0*	0,5*	2,7*
	SMPT (en €)	2 613	1,1	0,8	0,2	1,3	0,4	2,7
France	Emploi salarié (en millions)	20,3	0,2	0,1	-0,1	0,3	-0,1	0,3
	Masse salariale (en milliards d'€)	181,3	1,0	0,6	0,5	1,7	0,5	3,3
	SMPT (en €)	2 981	0,8	0,6	0,3	1,6	0,4	2,9
		2 990*	0,5*	0,5*	1,4*	0,4*	0,4*	2,7*

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 – Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Poursuite des difficultés dans la construction.

Pour le deuxième trimestre consécutif, les effectifs salariés diminuent dans la construction (- 0,5 % soit - 580 postes), principalement dans la construction de bâtiments (- 1,9 % soit - 250 postes) et dans les travaux de construction spécialisés (- 0,3 % soit - 290 postes).

Sur un an, ils diminuent de 0,6 % (soit - 670 postes), une baisse moins forte que celle observée au niveau national (- 1,6 %).

Reprise de la baisse des effectifs dans le commerce ...

Malgré un léger rebond au cours du trimestre précédent, les effectifs du commerce sont en baisse ce trimestre (- 0,3 % soit - 760 postes), principalement le commerce de détail (- 0,7 % ce trimestre soit - 1 090 postes), le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles demeurant en croissance (+ 1,0 % soit + 360 postes).

Le bilan annuel est également négatif avec 1 520 postes de moins par rapport au 2^e trimestre 2023 en région alors qu'il est stable au niveau national.

... et dans l'intérim.

Malgré la légère hausse observée au 1^{er} trimestre 2024, les effectifs intérimaires sont de nouveau en baisse de 2,9 % sur 3 mois (- 1 910 postes) en région, une évolution négative proche de celle observée en France (- 2,2 %).

Sur un an, le bilan demeure négatif en région comme au niveau national (- 6,4 %).

Stabilité des effectifs dans les services.

Le secteur des services est stable au 2^e trimestre 2024 après + 0,3 % au trimestre précédent ; il est en légère hausse au niveau national (+ 0,1 % après + 0,4 %). Sur un an, le bilan reste positif avec une croissance de 0,9 %.

Les activités liées à l'action sociale et à l'hébergement médico-social continuent de créer des emplois ce trimestre (+ 360 postes), tout comme les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 290 postes), l'éducation (+ 280 postes), les arts, spectacles et activités récréatives (+ 230 postes) ainsi que les activités pour la santé humaine (+ 120 postes) et le transport (+ 110 postes). Sur un an, leur bilan est également positif.

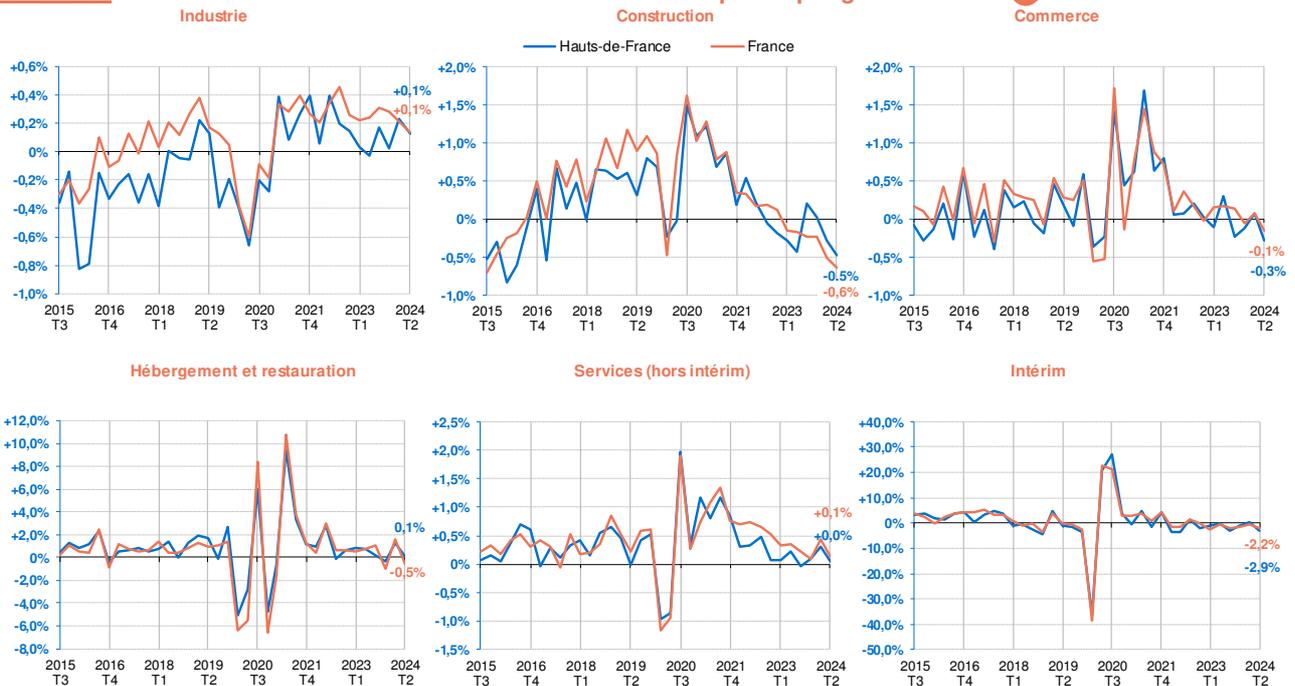
En revanche, les effectifs reculent fortement dans les activités immobilières (- 390 postes), les activités de services administratifs et de soutien hors intérim (- 220 postes).

Légère hausse des effectifs salariés dans l'hébergement-restauration ...

Contrairement au niveau national, les effectifs salariés progressent légèrement au 2^e trimestre 2024 dans l'hébergement-restauration (+ 0,1 %), uniquement dans l'hébergement (+ 0,9 % soit + 100 postes).

Sur un an, l'hébergement-restauration demeure le secteur le mieux orienté en région comme en France avec une croissance de 1,2 % de ses effectifs salariés (+ 980 postes).

GRAPHIQUE 2 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



... et dans l'industrie

Les effectifs industriels poursuivent leur croissance ce trimestre (+ 0,1 % après + 0,2 %), à un rythme équivalent à celui observé au niveau national. Sur un an, l'industrie a créé 1 550 postes en région (+ 0,5 %), une croissance légèrement inférieure à celle observée en France (+ 0,9 %).

Les effectifs sont particulièrement dynamiques dans la fabrication de matériels de transport (+ 1,4 % soit + 480 postes) ainsi que, dans une moindre mesure, dans l'industrie du meuble

(+ 0,6 % soit + 150 postes) et dans la fabrication d'équipements électriques (+ 1,4 % soit + 120 postes).

En revanche, la réduction des effectifs salariés se poursuit dans l'industrie des plastiques et autres produits minéraux (- 0,7 % soit - 210 postes) et la métallurgie (- 0,4 % soit - 150 postes).

Les secteurs de l'industrie agro-alimentaire et de l'habillement, textile et cuir sont également en baisse ce trimestre en région (respectivement - 0,2 % soit - 90 postes et - 0,9 % soit - 90 postes).

TABLEAU 2 - Effectifs salariés privés par secteur d'activité

Secteurs	Hauts-de-France				France		
	Nombre au 30 juin 2024 (en milliers)	Part au 30 juin 2024	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part au 30 juin 2024	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	284,2	18,2%	+0,1	+0,5	15,7%	+0,1	+0,9
Industries agro-alimentaires	52,9	3,4%	-0,2	+1,5	2,9%	+0,0	+1,1
Cokéfaction et raffinage	0,5	0,0%	+2,2	+6,5	0,0%	-0,1	+0,9
Equipements électriques, électroniques, informatiques	26,4	1,7%	+0,7	+3,5	2,1%	+0,1	+1,2
Fabrication de matériels de transport	34,1	2,2%	+1,4	+0,1	1,8%	+0,8	+2,6
Autres produits industriels	143,1	9,2%	-0,2	-0,4	7,0%	-0,1	+0,1
<i>Habillement, textile et cuir</i>	10,7	0,7%	-0,9	-2,0	0,5%	-0,8	-0,4
<i>Bois et papier</i>	14,4	0,9%	-0,4	-0,7	0,8%	-0,5	-2,0
<i>Industrie chimique</i>	17,0	1,1%	+0,2	-0,6	0,7%	+0,4	0,7
<i>Industrie pharmaceutique</i>	7,8	0,5%	+0,3	+3,3	0,4%	+0,7	+3,7
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	28,4	1,8%	-0,7	-2,8	1,2%	-0,5	-1,6
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	40,2	2,6%	-0,4	-0,2	1,8%	-0,2	-0,2
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	24,7	1,6%	+0,6	+1,8	1,5%	+0,3	+1,9
Industries extractives, énergie, eau	27,2	1,7%	+0,3	+1,4	1,8%	+0,5	+2,1
Construction	120,1	7,7%	-0,5	-0,6	8,0%	-0,6	-1,6
Commerce	270,0	17,3%	-0,3	-0,6	16,5%	-0,1	-0,0
Hébergement et restauration	85,6	5,5%	+0,1	+1,2	6,6%	-0,5	+1,2
Services (hors intérim)	733,7	47,1%	+0,0	+0,4	49,6%	+0,1	+0,9
Transport	125,0	8,0%	+0,1	+0,3	7,3%	+0,1	+0,5
Information et communication	39,2	2,5%	-0,4	-2,6	4,7%	-0,2	-0,8
<i>Activités informatiques</i>	27,7	1,8%	-0,3	-3,6	2,9%	-0,1	-0,2
Activités financières et d'assurance	50,8	3,3%	+0,0	+0,6	4,0%	+0,2	+1,2
Activités immobilières	19,2	1,2%	-2,0	-5,0	1,4%	-1,4	-5,3
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	206,1	13,2%	-0,0	+0,5	15,2%	+0,2	+1,3
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	234,7	15,1%	+0,3	+1,4	12,7%	+0,3	+1,8
<i>Education</i>	34,6	2,2%	+0,8	+0,6	2,0%	+0,1	+0,8
<i>Activités pour la santé humaine</i>	52,9	3,4%	+0,2	+1,5	3,2%	0,1	2,0
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	129,9	8,3%	+0,3	+1,8	6,6%	+0,3	+2,1
Autres activités de services	58,9	3,8%	+0,2	+0,1	4,3%	+0,5	+1,2
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	21,9	1,4%	+1,1	+0,6	1,8%	+1,6	+3,3
Interim	64,4	4,1%	-2,9	-6,4	3,6%	-2,2	-6,4
Total	1 558,1	100,0%	-0,2	-0,1	100,0%	-0,1	+0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 1 - Zoom sur l'impact des primes sur la masse salariale et le salaire moyen par tête

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette dé plafonnée de cotisations de sécurité sociale. Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée le 16 août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018 ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Elle est totalement exonérée de prélèvement sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. Elle peut aussi être versée pour les rémunérations supérieures mais est dans ce cas soumise à CSG-CRDS et à impôt sur le revenu ; elle reste exonérée de cotisations sociales et est donc aussi exclue de l'assiette dé plafonnée. Le dispositif s'appliquera chaque année mais l'exonération d'impôts sera supprimée à partir de 2024.

La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

(Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 € et 1 500 €, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

Au 2^e trimestre 2024, la masse salariale prime comprise s'élève à 12,3 milliards d'euros, en hausse de 0,5 % sur un trimestre et de 2,7 % sur un an. Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 0,4 % sur un trimestre mais de 2,5 % sur un an, pour atteindre 2 622 €.

Le SMPT présente des disparités en fonction de la nature du secteur : il est de 3 229 € dans l'industrie contre 1 760 € dans l'hébergement-restauration. Le SMPT augmente sur le trimestre comme sur un an dans l'industrie, la construction, le commerce et les autres services ; en revanche, il diminue sur le trimestre dans l'intérim et l'hébergement-restauration mais reste en hausse sur un an.

TABLEAU 3 – Evolution de la masse salariale et du SMPT par grand secteur d'activité (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

2024 T2	Masse salariale avec primes			SMPT avec primes		
	Niveau (en millions d'€)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Niveau	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle
Industrie	2 748,6	0,6	3,4	3 229	0,5	2,9
Construction	876,9	1,6	2,0	2 428	1,9	2,5
Commerce	2 049,2	0,7	2,7	2 524	0,8	2,8
Hébergement-Restauration	451,2	0,0	2,9	1 760	-0,7	1,9
Autres services	5 670,8	0,4	3,0	2 577	0,2	2,5
Intérim	473,1	-1,1	-2,6	2 380	-1,4	0,8
Total	12 269,6	0,5	2,7	2 622	0,4	2,5

Source : Urssaf

ENCADRÉ 2 - Révision des évolutions trimestrielles des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

Ce trimestre, les révisions sont imputables à la mise à jour des modèles de désaisonnalisation ainsi qu'aux corrections habituelles. **Les séries intègrent les effectifs apprentis.** En conséquence l'évolution des effectifs salariés publiée ces derniers trimestres est légèrement revue à la hausse à ce titre. Cette intégration n'a aucune influence sur les évolutions de la masse salariale qui intégraient déjà les salaires versés aux apprentis depuis la publication relative au 4^e trimestre 2010.

Par rapport à la publication de juin 2024, l'évolution des effectifs salariés totaux hors intérimaires a été révisée à la hausse de 120 postes pour le 4^e trimestre 2023 et à la baisse de 410 postes pour le 1^{er} trimestre 2024. En termes de pourcentage, l'évolution trimestrielle des effectifs totaux hors intérimaires n'a pas été révisée pour le 4^e trimestre 2023 et pour le 1^{er} trimestre 2024.

TABLEAU 4 – Révision par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles des effectifs salariés des Hauts-de-France par secteur

Secteur	Révision des effectifs salariés			
	en nombre		en points de pourcentage	
	2023 T4	2024 T1	2023 T4	2024 T1
Industrie	-30	-20	-0,0	-0,0
Construction	0	+100	+0,0	+0,1
Commerce	-10	-150	-0,0	-0,1
Hébergement et restauration	+120	-10	+0,1	-0,0
Services (hors intérim)	+140	-310	+0,0	-0,0
Intérim	-100	-30	-0,2	-0,0
Total	+120	-410	+0,0	-0,0

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 3 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf ont été progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure à contrario l'homogénéité. A compter de la publication relative au 1^{er} trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) au premier trimestre 2023 masse salariale effectifs salariés agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité française NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'**effectif du dernier jour ouvré du trimestre** ; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent



certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'**effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le **glissement trimestriel** (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel** (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme. 

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.

CHIFFRES CLÉS

16 zones d'emploi perdent des emplois par rapport au trimestre précédent

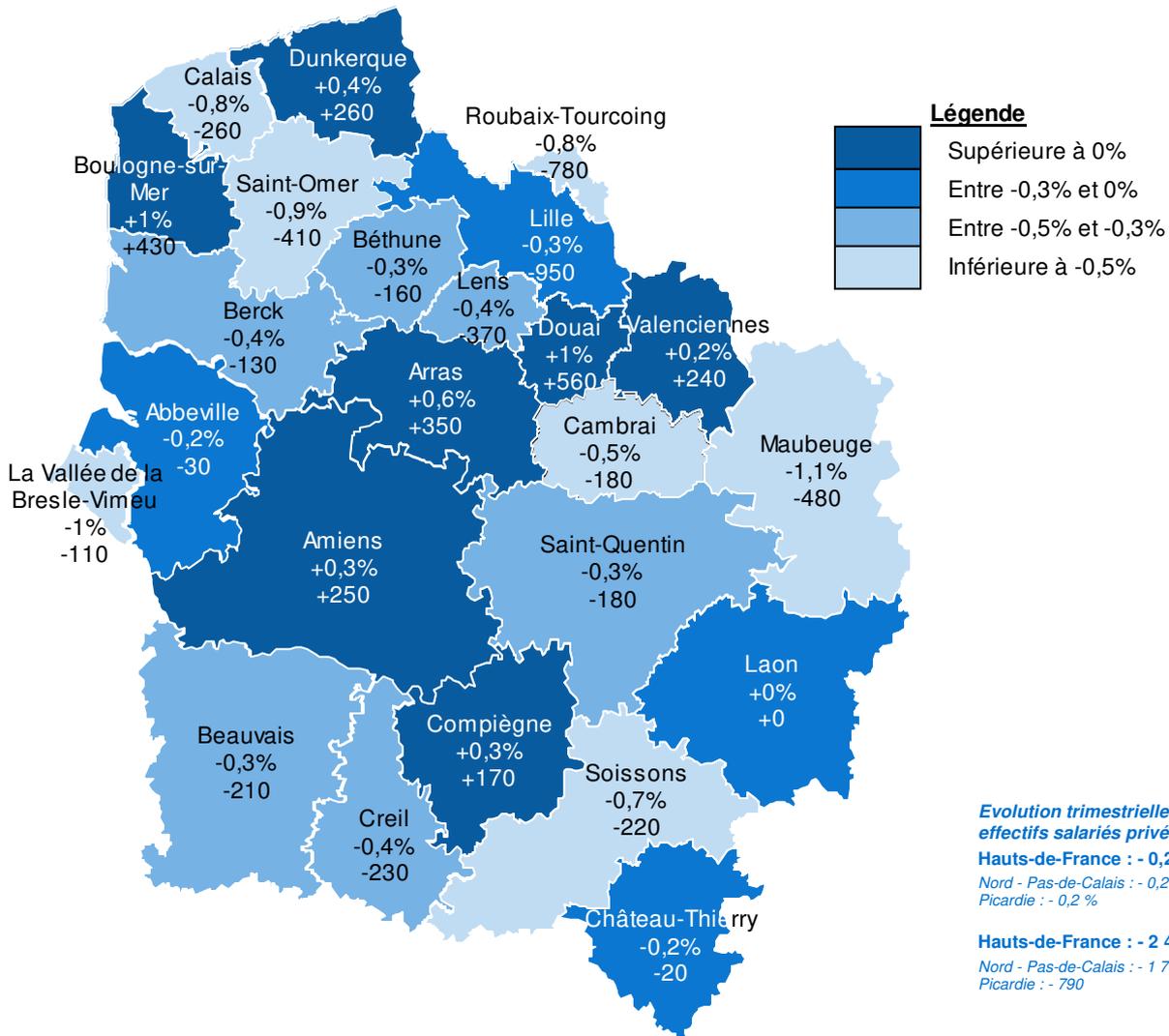
7 zones d'emploi gagnent des emplois par rapport au trimestre précédent

1 zone d'emploi est stable par rapport au trimestre précédent

Dans 16 des 24 zones d'emploi de la région Hauts-de-France, l'emploi est en baisse par rapport au 1^{er} trimestre 2024. Les plus fortes baisses en nombre sont enregistrées dans les zones d'emploi de Lille (- 950 postes), de Roubaix-Tourcoing (- 780 postes) et de Maubeuge (- 480 postes).

Les effectifs salariés demeurent néanmoins en hausse sur le trimestre dans 7 zones d'emplois, dont celles de Douai (+ 560 postes), de Boulogne-sur-mer (+ 430 postes) et d'Arras (+ 350 postes).

CARTE 2 - Taux d'évolution et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi par rapport au trimestre précédent



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,3 %

Au 2^e trimestre 2024, les effectifs salariés du département de l'Aisne diminuent (- 0,3 % soit une perte de 340 postes). Il s'agit du quatrième trimestre consécutif de baisse et du recul le plus marqué des 5 départements de la région. Sur un an, le repli se poursuit et s'accroît (- 1,3 % après - 0,4 % et - 0,6 %).

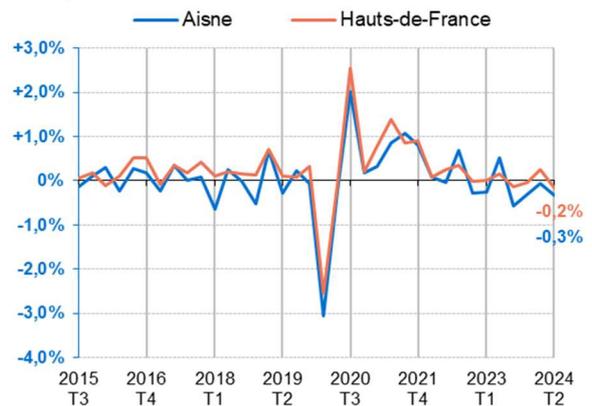
Les effectifs intérimaires continuent de diminuer (- 5,5 % soit 270 postes de moins, après - 1,2 % le trimestre précédent).

Comme en région, la construction reste orientée à la baisse (- 0,6 % après - 0,6 %). Le commerce perd des emplois sur les 3 derniers mois (- 0,3 %). Dans le secteur des services, les effectifs salariés se contractent de nouveau (- 0,1 %).

Les effectifs industriels repartent à la hausse interrompant une baisse continue depuis 3 trimestres. Sur un an, le bilan reste négatif.

La croissance des effectifs dans le secteur de l'hébergement-restauration ralentit (+ 0,8 % après + 2,6 % au 1^{er} trimestre).

GRAPHIQUE 4 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



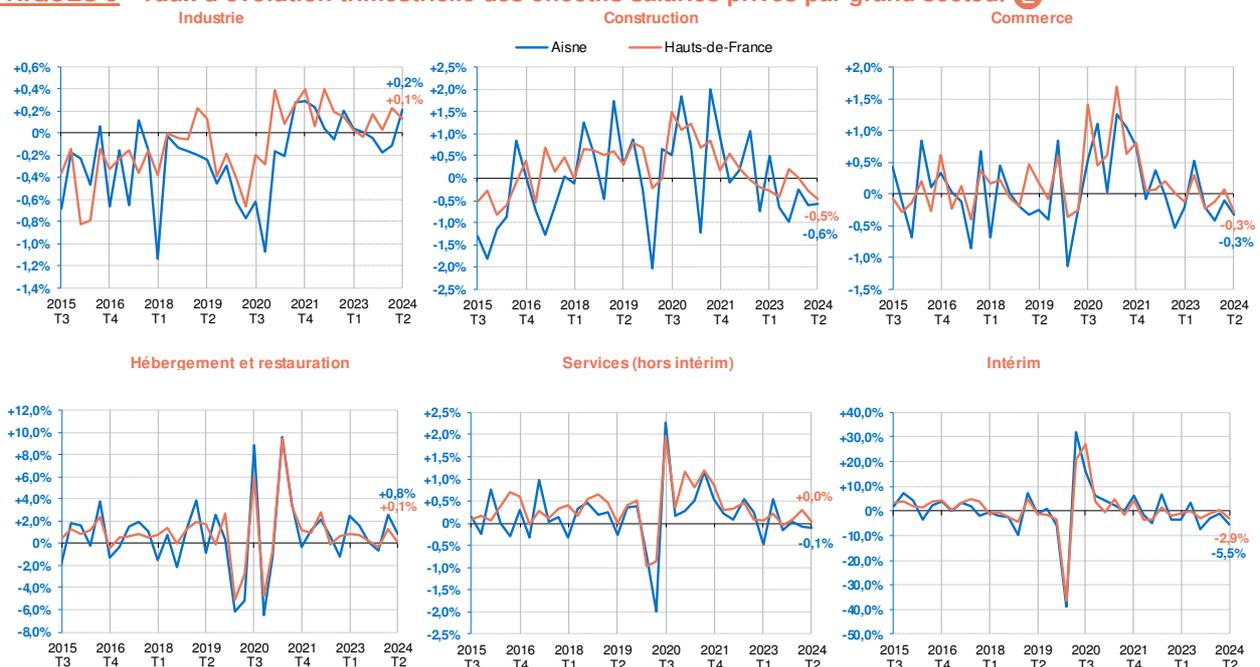
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 30 juin 2024	Aisne				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	21 500	21,2	+0,2	-0,1	18,2	+0,1	+0,5
Construction	8 900	8,7	-0,6	-2,4	7,7	-0,5	-0,6
Commerce	19 100	18,8	-0,3	-1,1	17,3	-0,3	-0,6
Hébergement et restauration	5 400	5,3	+0,8	+2,8	5,5	+0,1	+1,2
Services (hors intérim)	42 100	41,4	-0,1	-0,3	47,1	+0,0	+0,4
Intérim	4 600	4,5	-5,5	-15,9	4,1	-2,9	-6,4
Total	101 500	100,0	-0,3	-1,3	100,0	-0,2	-0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 5 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

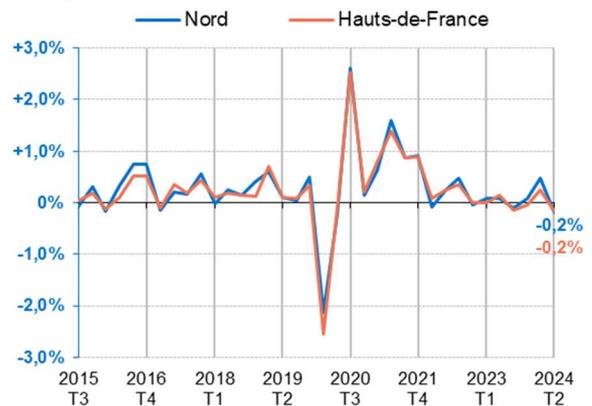
Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,2 %

Le Nord enregistre une baisse trimestrielle équivalente à celle de la région (- 0,2 %), perdant 1 400 postes sur 3 mois. En revanche, les effectifs salariés demeurent en hausse sur un an dans le département (+ 0,3 % soit + 2 160 postes) contrairement à la région (- 0,1 %).

Malgré une reprise au trimestre précédent, l'intérim est de nouveau en baisse sur 3 mois (- 3,8 % soit - 1 120 postes) et accentue son bilan annuel négatif (- 4,4 %). Pour le 3^e trimestre consécutif, la construction et le commerce perdent également des effectifs dans le Nord (respectivement - 0,3 % soit - 175 postes et - 0,4 % soit - 560 postes) comme en région. Contrairement à la région, les services sont en difficulté ce trimestre dans le Nord et perdent 450 postes (- 0,1 %).

L'industrie et l'hébergement-restauration poursuivent leur hausse sur le trimestre et sur un an, à un rythme plus élevé qu'en région.

GRAPHIQUE 6 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



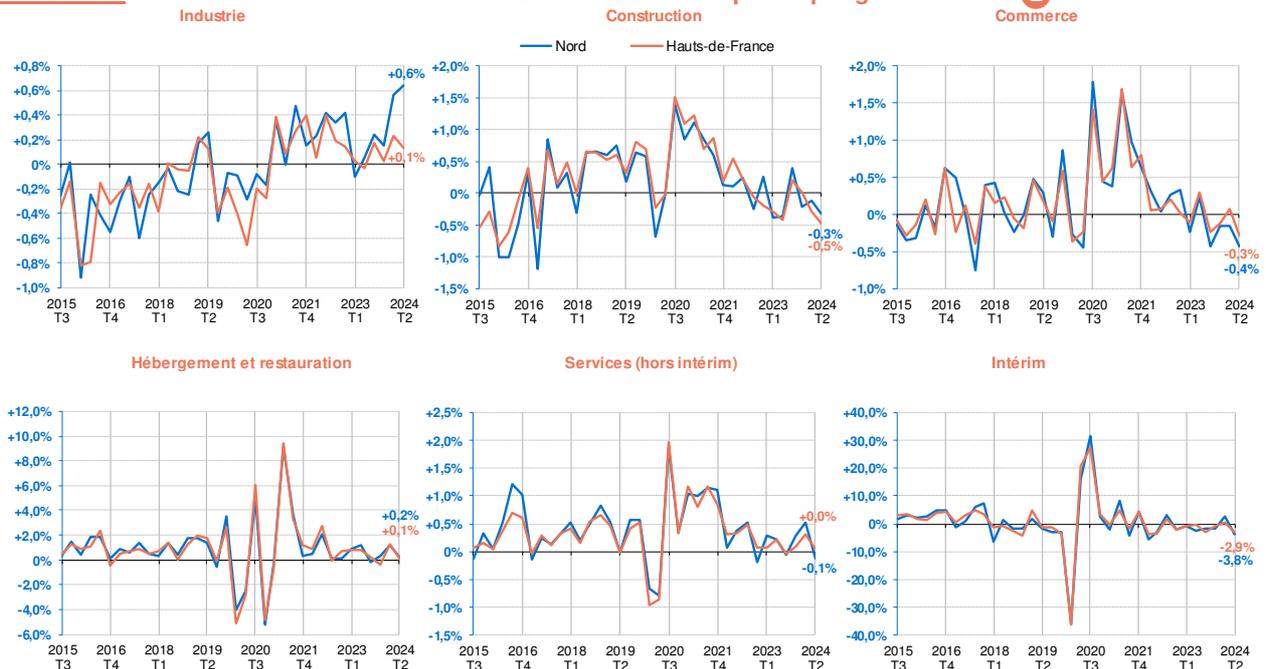
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 30 juin 2024	Nord				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	127 600	16,4	+0,6	+1,6	18,2	+0,1	+0,5
Construction	52 900	6,8	-0,3	-0,3	7,7	-0,5	-0,6
Commerce	131 400	16,9	-0,4	-1,2	17,3	-0,3	-0,6
Hébergement et restauration	40 300	5,2	+0,2	+1,5	5,5	+0,1	+1,2
Services (hors intérim)	397 600	51,1	-0,1	+0,6	47,1	+0,0	+0,4
Intérim	28 400	3,7	-3,8	-4,4	4,1	-2,9	-6,4
Total	778 200	100,0	-0,2	+0,3	100,0	-0,2	-0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 7 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,2 %

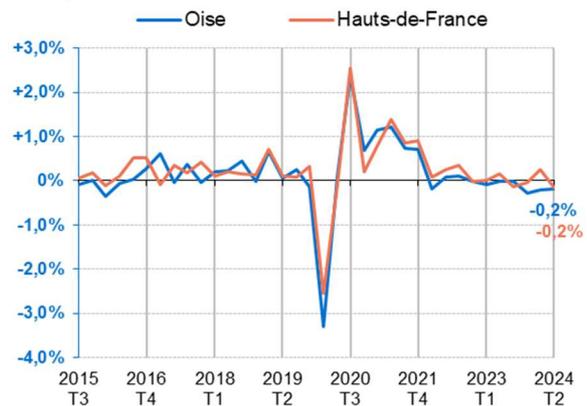
Au 2^e trimestre 2024, les effectifs salariés du département de l'Oise continuent de décroître (- 0,2 % après - 0,2 % au 1^{er} trimestre). Sur un an, le bilan s'aggrave (- 0,7 %), soit une perte de 1 340 postes.

L'emploi intérimaire se contracte de nouveau (- 4,7 % soit 450 postes de moins sur 3 mois). Comme dans l'ensemble de la région, la construction perd des effectifs salariés ce trimestre (- 0,4 % soit - 60 postes). Toutefois, sur un an, le bilan reste positif. L'industrie enregistre des pertes d'effectifs salariés (- 0,2 % soit - 90 postes). Les effectifs dans le commerce reculent, après 3 trimestres de hausse.

Dans le tertiaire hors intérim, les effectifs salariés augmentent (+ 190 postes). Cette hausse ne permet toutefois pas de compenser les baisses des précédents trimestres : sur un an, ce sont 420 postes salariés perdus.

L'hébergement et restauration poursuit sa croissance débutée au 1^{er} trimestre 2024 en comptabilisant 110 postes supplémentaires sur 3 mois.

GRAPHIQUE 8 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



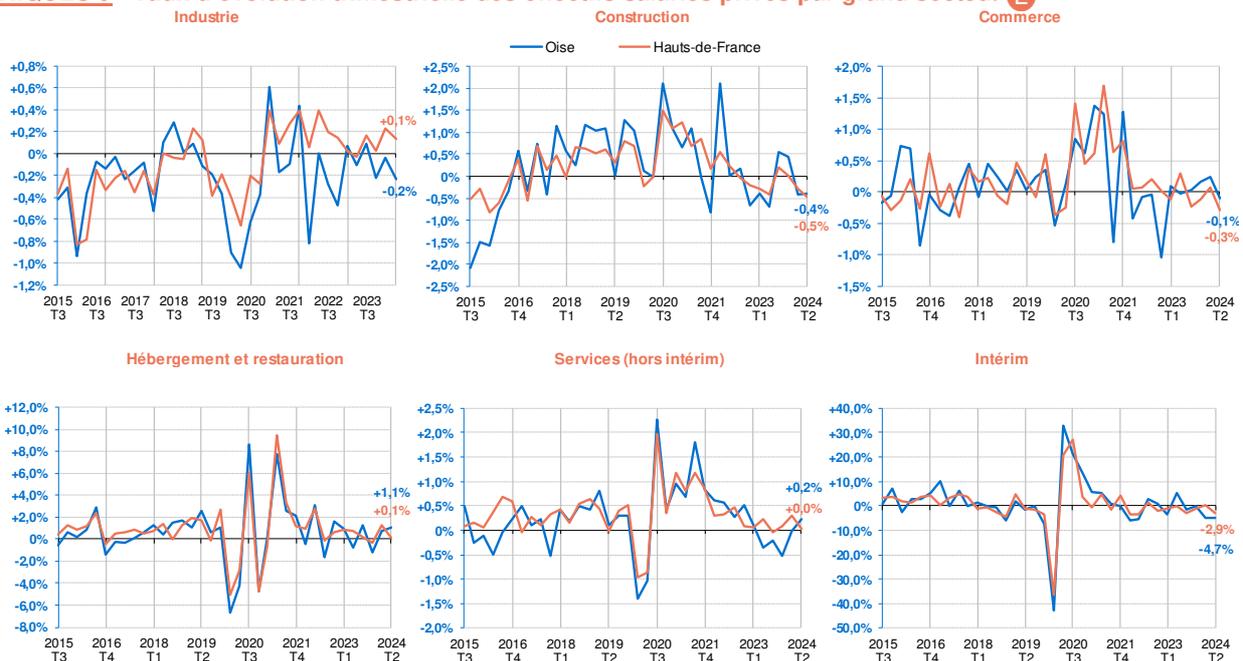
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 30 juin 2024	Oise				Hauts-de-France		
	au 30 juin 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	40 900	21,3	-0,2	-0,4	18,2	+0,1	+0,5
Construction	15 500	8,0	-0,4	+0,2	7,7	-0,5	-0,6
Commerce	35 100	18,2	-0,1	+0,3	17,3	-0,3	-0,6
Hébergement et restauration	10 400	5,4	+1,1	+2,0	5,5	+0,1	+1,2
Services (hors intérim)	81 300	42,3	+0,2	-0,5	47,1	+0,0	+0,4
Intérim	9 100	4,7	-4,7	-10,8	4,1	-2,9	-6,4
Total	192 200	100,0	-0,2	-0,7	100,0	-0,2	-0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 9 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,1 %

Au 2^e trimestre 2024, les effectifs du Pas-de-Calais enregistrent une baisse trimestrielle (- 0,1 % soit - 290 postes), légèrement moins forte qu'en région (- 0,2 %). Les effectifs salariés sont en baisse sur un an dans le département (- 0,1 % soit - 200 postes) comme en région.

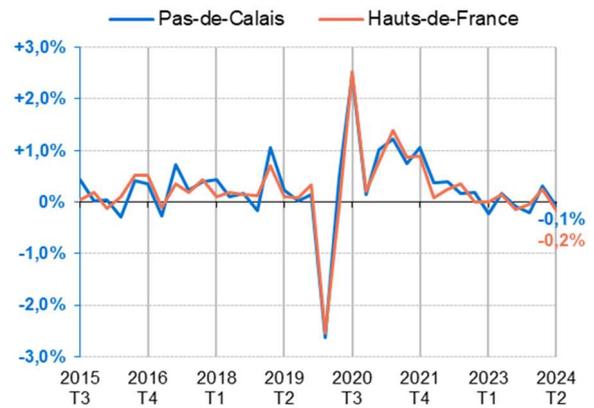
L'industrie accentue sa baisse (- 0,4 % soit - 270 postes) dans le département et s'oppose à la dynamique régionale.

Comme en région, la construction et le commerce sont en repli ce trimestre (respectivement - 0,8 % soit - 250 postes et - 0,2 % soit - 130 postes).

Contrairement à la région et au trimestre précédent, l'hébergement-restauration est en repli au 2^e trimestre 2024 (- 0,5 % soit - 110 postes).

Les services et l'intérim sont les seuls secteurs en hausse dans le département ce trimestre avec respectivement 140 et 330 postes supplémentaires sur 3 mois.

GRAPHIQUE 10 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



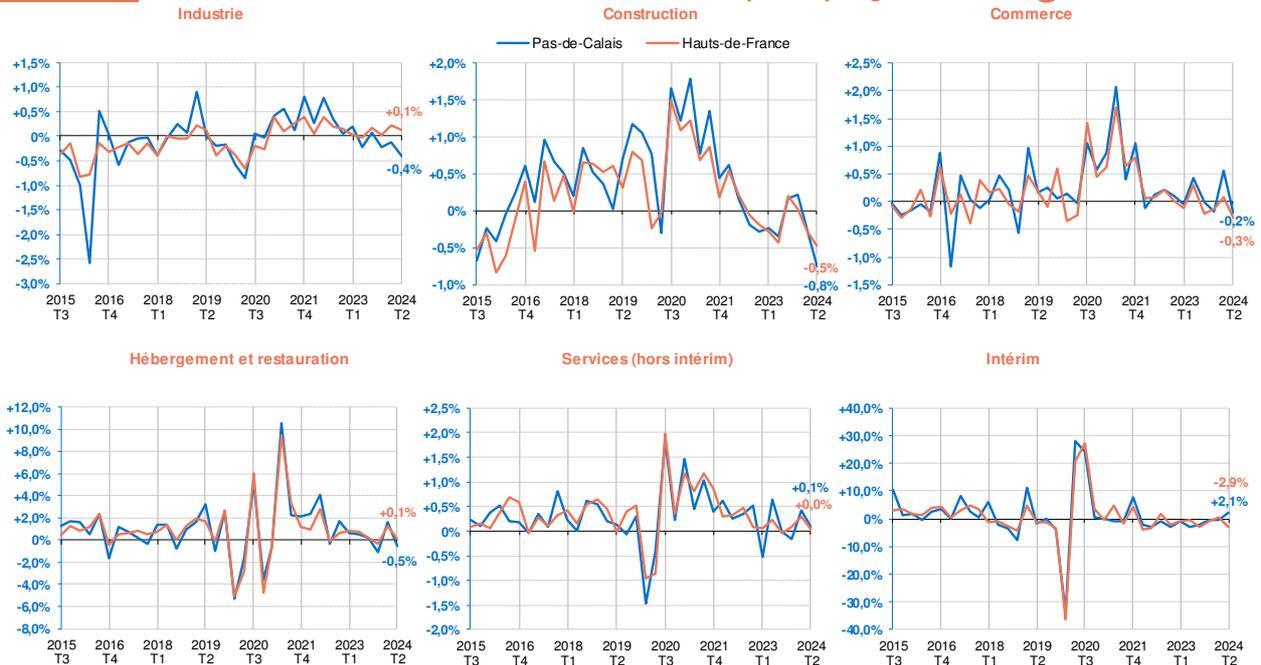
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 9 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 30 juin 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 30 juin 2024</i>							
Industrie	63 400	18,2	-0,4	-0,7	18,2	+0,1	+0,5
Construction	32 600	9,4	-0,8	-0,6	7,7	-0,5	-0,6
Commerce	62 100	17,8	-0,2	+0,2	17,3	-0,3	-0,6
Hébergement et restauration	21 400	6,1	-0,5	+0,2	5,5	+0,1	+1,2
Services (hors intérim)	152 700	43,9	+0,1	+0,3	47,1	+0,0	+0,4
Intérim	15 700	4,5	+2,1	-1,1	4,1	-2,9	-6,4
Total	347 700	100,0	-0,1	-0,1	100,0	-0,2	-0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 11 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

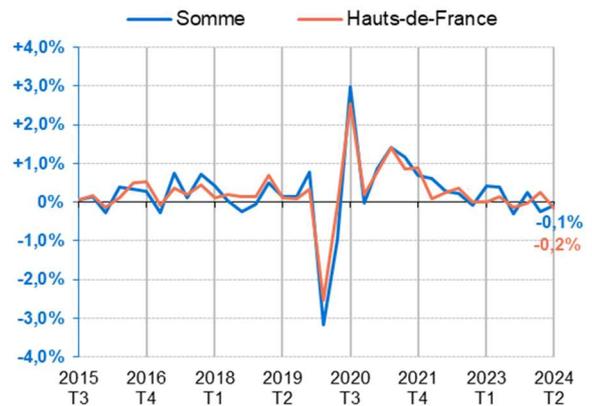
Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,1 %

Au 2^e trimestre 2024, les effectifs salariés de la Somme sont en recul de 0,1 % (- 110 postes), à un rythme légèrement moins fort qu'en région et qu'au précédent trimestre (- 0,2 %). Sur un an, le bilan est négatif (- 0,3 %).

L'intérim affiche la baisse la plus marquée des 5 départements de la région (- 5,7 %). Sur les 3 derniers mois, 400 postes intérimaires ont été perdus. Le secteur de la construction suit la tendance régionale et perd de nouveau des postes salariés ce trimestre (- 0,4 %). Le secteur de la construction suit la tendance régionale et perd de nouveau des postes salariés ce trimestre (- 0,4 %). Les effectifs salariés du secteur de l'hébergement-restauration repartent à la baisse, après le rebond au 1^{er} trimestre 2024. L'industrie enregistre une diminution de ses effectifs salariés, mettant fin à une hausse depuis 5 trimestres tandis que les effectifs salariés du commerce sont stables.

Après le repli au 1^{er} trimestre, les effectifs salariés des services augmentent à nouveau, portant la croissance annuelle à 0,8 %.

GRAPHIQUE 12 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



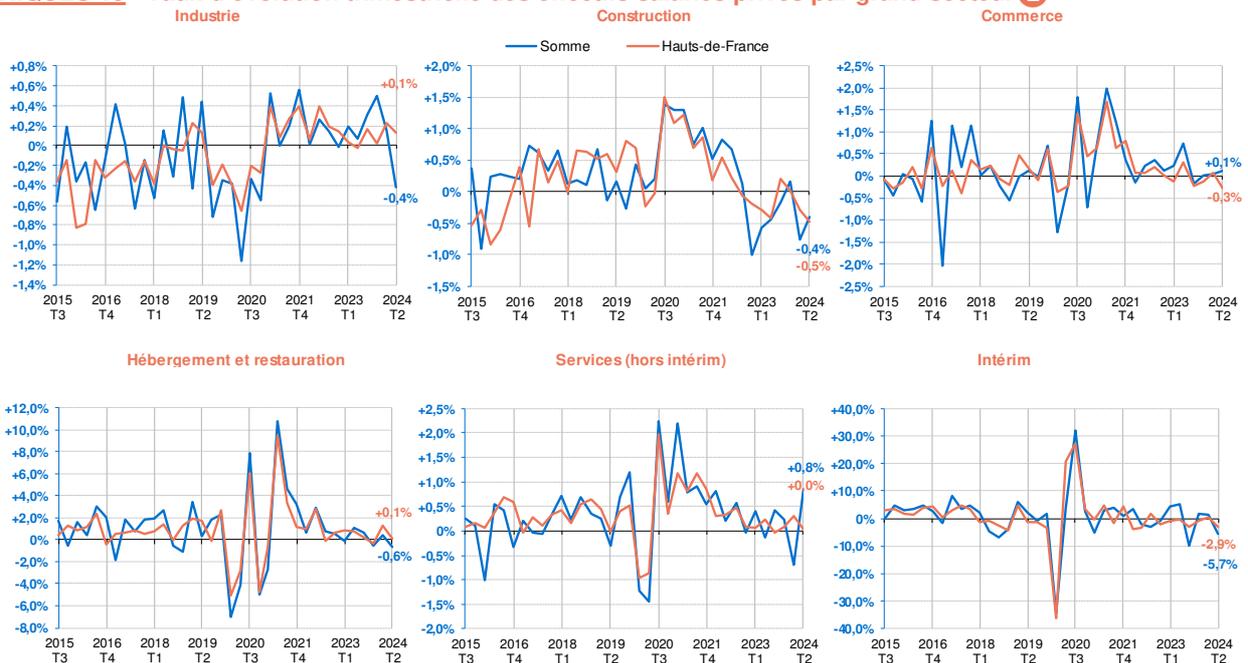
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 10 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Somme				Hauts-de-France		
	au 30 juin 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 30 juin 2024</i>							
Industrie	30 700	22,2	-0,4	+0,5	18,2	+0,1	+0,5
Construction	10 300	7,5	-0,4	-1,2	7,7	-0,5	-0,6
Commerce	22 400	16,2	+0,1	-0,0	17,3	-0,3	-0,6
Hébergement et restauration	8 200	5,9	-0,6	-0,1	5,5	+0,1	+1,2
Services (hors intérim)	60 100	43,4	+0,8	+0,8	47,1	+0,0	+0,4
Intérim	6 600	4,8	-5,7	-12,6	4,1	-2,9	-6,4
Total	138 400	100,0	-0,1	-0,3	100,0	-0,2	-0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 13 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)